



Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un étui carton

DESCRIPTION DE L' EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	VEUVE CLICQUOT
	Date de la demande	Septembre 2021
	Dénomination	Etui Ecoyellow
	Marché	Vins & Spiritueux
	Type de produit emballé	Bouteille de champagne
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Etui avec fond automatique
	Contenance	Bouteille verre de 75 cl
	Masse vide	90,8 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Carton ondulé à base de fibres de cellulose issues de bois et de chanvre
	Système de fermeture	Par découpe et colles
	Type d'encre/vernis	Offset
	Type de colles	Amylacées, vinyliques
	COMPOSITION DE L'EMBALLAGE	
	Papier-carton	95 %
	Plastique	1 %
	Aluminium	0%
	Acier	0%
Autre	4 % (colle)	
⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité		
AVIS REFERENTS		
Avis Techniques N°96, 142		

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général N°1 portant sur l'impact de la présence d'autres fibres naturelles, les fibres issues du chanvre ont été défibrées pour ne conserver que les fibres de cellulose.

- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout résidu pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	EMBALLAGE		
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis technique cités en référence, l'emballage se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02 A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Cet Avis ne vaut que pour l'emballage tel que soumis au CEREC

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process,
- d'utiliser une étiquette à base de papier-carton en remplacement de celle en plastique pour augmenter le rendement papier-carton,
- de limiter la présence d'adhésifs dans le respect des fonctionnalités requises, en privilégiant des colles classables (ou non fragmentables) ou à défaut des colles hydrosolubles et hydro-dispersables.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE



Christian PICARD

DocuSigned by:

 552CD09B3F764DF...

